3. — L'université.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **7 (1905)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Christiania pour les officiers de l'armée et une école à Harten pour les officiers de la flotte. La condition d'admission théorique à l'école militaire navale est l'examen de sortie de l'école moyenne et l'enseignement des mathématiques est à peu près analogue à celui des écoles techniques.

La condition d'admission à l'école militaire de l'armée est l'examen de sortie — *artium* — du gymnase de la section des sciences. L'enseignement des mathématiques renferme ici la trigonométrie sphérique, les éléments de la géométrie analytique de l'espace et le calcul différentiel et intégral.

Les officiers de l'armée et de la flotte qui désirent entrer dans l'état-major général, et les officiers de l'artillerie et du génie sont obligés de passer l'Académie militaire de deux ans. L'enseignement des mathématiques ici renferme la géométrie analytique de l'espace, le calcul différentiel et intégral, la théorie des équations différentielles, les éléments du calcul de probabilité et de la méthode des moindres carrés.

3. — L'UNIVERSITÉ.

Après avoir passé l'examen de sortie du gymnase l'élève qui désire faire des études entre à l'Université à Christiania. D'après une organisation tout à fait récente, les premières années d'études universitaires conduisent à un examen comprenant deux parties, une partie générale et une partie spéciale. La *partie générale* est composée de quatre branches, que l'étudiant peut choisir entre les suivantes : les mathématiques, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie et la géographie, mais où une épreuve en mathématiques est obligatoire, si l'étudiant ne choisit pas cette science pour la partie générale ou spéciale. Pour la *partie spéciale* on choisit une des sciences susdites, que l'étudiant n'a pas eue dans la partie générale. Un étudiant qui désire étudier les mathématiques, choisit par exemple pour la partie générale, la physique, la chimie, la zoologie et la botanique, et pour la partie spéciale, les mathématiques. Le temps d'étude pour la partie générale est de quatre à cinq semestres, et pour la partie spéciale ultérieurement de trois à quatre semestres.

Le programme officiel venant à peine d'être approuvé par le Gouvernement, on n'a pas encore fixé en détail ce qui doit être exigé dans les deux parties, mais il est entendu que pour la partie spéciale le candidat devra faire preuve de connaissances assez approfondies.

Sous l'ancienne organisation l'examen qu'avait à subir l'étudiant en mathématiques, était composé de trois groupes : 1° les mathématiques avec la mécanique et l'astronomie, 2° la physique et la chimie, 3° la zoologie, la botanique, la géologie et la géographie. De ces trois groupes l'étudiant devait choisir deux. Le candidat était donc assez bien préparé sur l'ensemble sans avoir particulièrement approfondi l'une des branches.

Pour celui qui désire pousser plus loin ses études en mathématiques, l'Université a le diplôme de docteur en philosophie. Pour obtenir ce diplôme il faut faire une thèse, qui est à soutenir, et ultérieurement le candidat doit faire trois leçons publiques sur différents sujets de sa science. Le diplôme de docteur donne le *jus docendi*; la thèse de doctorat à notre Université correspond donc à peu près à la « Habilitationsschrift » aux Universités d'Allemagne.

Quant à l'enseignement mathématique fourni par l'Université, il se réduit jusqu'à ce moment aux *cours :* sur les éléments de la théorie des fonctions, le calcul différentiel et intégral, la théorie des équations différentielles, la géométrie analytique et projective. Nous manquons ainsi de séminaires — au sens allemand — et d'institutions spéciales pour des exercices et des travaux pratiques. Ce sont des lacunes qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à être comblées à la suite de la nouvelle organisation des examens. Pour ce qui concerne spécialement la préparation des maîtres des écoles moyennes et des gymnases publics, il y a lieu d'organiser un séminaire pédagogique où les candidats seraient appelés à suivre des leçons théoriques et pratiques; l'examen de sortie du séminaire comprendrait une épreuve sur la pédagogie, la méthodologie et la psychologie.

Alf. Guldberg (Christiania).